

Séance du 11 décembre 2020

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-12-2020-05

Date de convocation le 04/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Procuration : 0
Votants : 13

Le onze deux mille vingt à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, GUITTONEAU et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, HILLOOU, LAMASOU, LETARGUA, LAPETRE, LACOSTE PEDELABORDE et SALEFRANQUE.

Etaient absentes excusées : Mmes DAUBAS, CAZENAVE

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET

CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE ET LES COMMUNES D'ARGAGNON, BESINGRAND, CARDESSE ET MONT POUR L'ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le marché d'entretien électromécanique des infrastructures d'assainissement collectif du Syndicat Mixte d'eau et d'Assainissement Gave et Baise arrive à échéance le 31 décembre 2020. Par ailleurs les communes d'Argagnon, Bézingrand, Cardesse et Mont, ont également manifesté le souhait de prolonger le groupement de commandes avec le Syndicat pour la passation et l'exécution de ce marché. Le coordonnateur du groupement, le Syndicat, sera chargé de mener la procédure de consultation des entreprises, de signer le marché avec le ou les prestataires retenus et d'exécuter ledit marché. La constitution du groupement de commandes nécessite la signature par l'ensemble des parties d'une convention constitutive.

Le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre le Syndicat et les communes d'Argagnon, Bézingrand, Cardesse et Mont afin de déterminer l'ensemble des conditions administratives, techniques, et financières de ce groupement de commandes pour l'entretien électromécanique des infrastructures d'assainissement collectif du Syndicat et des communes. Il donne lecture du projet de convention.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre le Syndicat et les communes d'Argagnon, Bézingrand, Cardesse et Mont pour l'entretien électromécanique des infrastructures d'assainissement collectif du Syndicat et des communes

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre le Syndicat et les quatre communes

ACCEPTE que le Syndicat soit désigné coordonnateur du groupement de commandes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que toute pièce relative à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVE



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 064-216403964-20201218-11_12_2020_05-DE